

Para NB – Sport et loisirs

Liste de vérification pour l'accessibilité des terrains de camping



Para NB – Sport et loisirs a conçu la présente liste de vérification afin de fournir des lignes directrices aux parcs du Nouveau-Brunswick en vue d'offrir une expérience de camping fructueuse, agréable, accessible et inclusive.

Cet outil souligne les aspects où le parc fait preuve d'excellence en matière d'accessibilité, mais aussi ceux où l'accessibilité peut être améliorée grâce à un bon design. Voici tout ce dont vous avez besoin pour procéder à cette évaluation : un crayon, un bloc-notes, un ruban à mesurer, un niveau, un exemplaire du Règlement d'application du code du bâtiment portant sur la conception sans obstacles du Nouveau-Brunswick et une calculatrice. Cet outil d'évaluation a été conçu de sorte que l'évaluateur commence son travail à l'entrée, puis progresse dans le terrain de camping au fil des étapes.

Aires générales du parc

Cochez l'un des trois boutons qui s'appliquent.

	Oui	Non	s.o.
À l'entrée, est-ce que la ligne médiane des postes de contrôle des billets ou bornes de paiement est située entre 40 cm et 120 cm du sol?			
S'il y a un comptoir de service, le cordon des terminaux de paiement est-il assez long pour qu'ils puissent être remis aisément aux conducteurs?			
Les installations accessibles (p. ex. emplacements de camping, toilettes, sentiers) sont-elles clairement indiquées à l'aide de panneaux indicateurs dès l'entrée principale?			
Une personne en fauteuil roulant ou triporteur peut-elle accéder à toutes les aires principales et commodités sur le terrain de camping en empruntant des sentiers accessibles d'au moins 150 cm de large?			
La surface des sentiers est-elle accessible (p. ex. asphalte, béton ou poussière de pierre)?			

Aires générales du parc cont.

Oui Non s.o.

Les sentiers sont-ils de niveau, bien drainés et exempts de débris?			
Les sentiers accessibles ont-ils tous des aires de repos aménagées aux 60 m?			
Les aires de repos sont-elles couvertes ou ombragées?			
Les accotements des sentiers accessibles sont-ils dégagés sur une largeur d'au moins 50 cm? Comprennent-ils une faible pente s'éloignant des sentiers et un dégagement vertical de 2,5 m?			
S'il y a des prises de courant accessibles permettant de recharger les batteries des aides à la mobilité électriques ou des raccordements pour les véhicules récréatifs, sont-ils situés entre 45 cm et 55 cm du sol?			
Y a-t-il de l'équipement récréatif adapté (p. ex. fauteuils roulants pour piscine, monoskis, voiturettes de golf accessibles) sur place?			
L'emplacement de l'équipement récréatif adapté est-il clairement indiqué à l'aide de panneaux indicateurs et facile d'accès?			
Les employés ont-ils suivi une formation adéquate sur l'entretien, l'ajustement et l'utilisation de l'équipement récréatif adapté?			
Les employés ont-ils suivi une formation de premiers soins et de réanimation cardiorespiratoire?			

Emplacements de camping sans service

Oui Non s.o.

Les emplacements de camping accessibles sont-ils visiblement équivalents aux emplacements réguliers sur le plan de la qualité, tout en offrant des options accessibles ou sans obstacles (aucune modification évidente, comme l'asphaltage complet, l'absence de végétation ou d'arbre, et la ségrégation par rapport aux autres emplacements)?			
Est-ce que 15 % des emplacements de camping sont conçus pour être accessibles?			
Les emplacements de camping accessibles sont-ils indiqués sur les cartes du terrain de camping?			
La surface utilisable comprend-elle un dégagement d'au moins 92 cm entre les éléments fixes, comme les tabliers de tente, foyers, tables de pique-nique et barbecues?			

Emplacements de camping sans service cont.

Oui

Non

s.o.

Les sentiers accessibles reliant les emplacements de camping aux stationnements, aux toilettes et aux autres commodités accessibles ont-ils une dénivellation maximale de 1 pour 20? Sont-ils continus et sans obstacles?			
Les emplacements de camping accessibles sont-ils situés dans un rayon de 45 m des toilettes ou douches accessibles?			
Les emplacements de camping accessibles sont-ils situés dans un rayon de 60 m des autres commodités, comme la buanderie?			
Les plateformes des tentes sont-elles situées sur une surface ferme, de niveau et à l'allure naturelle d'au moins 4,3 m sur 5 m?			
Les plateformes sont-elles facilement accessibles, c'est-à-dire ont-elles un seuil ou un rebord d'un maximum de 1,3 cm et une dénivellation maximale de 1 pour 20?			
Les extrémités des emplacements de camping sont-elles bien indiquées, à l'aide d'une texture ou couleur contrastante? * La végétation et les broussailles peuvent constituer un changement de texture ou couleur adéquat.			
Les places de stationnement désignées sont-elles situées aussi près que possible des emplacements de camping accessibles? * Selon le Règlement d'application du code du bâtiment portant sur la conception sans obstacles du Nouveau-Brunswick, les places de stationnement désignées doivent être situées dans un rayon de 50 m de l'entrée accessible d'un bâtiment; par contre, pour la plupart des personnes, il peut être difficile de transporter de l'équipement de camping sur une telle distance.			
Y a-t-il un accès dégagé d'au moins 120 cm de large autour des foyers? Les côtés des foyers ont-ils entre 40 cm et 60 cm de haut, et la surface d'allumage est-elle située à au moins 20 cm du sol?			
Y a-t-il un accès dégagé d'au moins 120 cm de large autour des poubelles? Leur hauteur opérationnelle est-elle d'un maximum de 100 cm? * Veuillez prendre note que certaines poubelles à l'épreuve des ours peuvent être difficiles à ouvrir. Dans certains cas, la sécurité prime sur l'accessibilité.			
Si les poubelles sont placées sur des plateformes surélevées, sont-elles facilement accessibles, c'est-à-dire ont-elles un seuil ou un rebord d'un maximum de 1,3 cm et une dénivellation maximale de 1 pour 20?			
Y a-t-il des zones couvertes ou ombragées près des plateformes des tentes?			
Les emplacements de camping sont-ils équipés d'une table de pique-nique? Si oui, consultez la section « Aires de pique-nique ».			
Les emplacements de camping accessibles ont-ils une superficie d'au moins 6 m sur 6 m pour accommoder les véhicules récréatifs avec élévateur?			

Emplacements avec services (véhicules récréatifs)

	Oui	Non	s.o.
Les emplacements de camping accessibles ont-ils une superficie d'au moins 6 m sur 6 m pour accommoder les véhicules récréatifs avec élévateur?			
La surface utilisable comprend-elle un dégagement d'au moins 92 cm entre les éléments fixes, comme les tabliers de tente, foyers, tables de pique-nique et barbecues?			
Les extrémités des emplacements de camping sont-elles bien indiquées, à l'aide d'une texture ou couleur contrastante? * La végétation et les broussailles peuvent constituer un changement de texture ou couleur adéquat.			
Les sentiers accessibles reliant les emplacements de camping aux stationnements, aux toilettes et aux autres commodités accessibles sont-ils continus et sans obstacles?			
Y a-t-il un accès dégagé d'au moins 120 cm de large autour des raccordements à l'électricité et à l'aqueduc? Sont-ils à une hauteur maximale de 100 cm et utilisables à une main sans devoir serrer fort ni tourner le poignet?			
Les raccordements à l'aqueduc sont-ils munis d'un drain de niveau avec le sol pour éviter l'accumulation d'eau?			
Y a-t-il un accès dégagé d'au moins 120 cm de large autour des foyers? Les côtés des foyers ont-ils entre 40 cm et 60 cm de haut, et la surface d'allumage est-elle située à au moins 20 cm du sol?			
Y a-t-il un accès dégagé d'au moins 120 cm de large autour des poubelles? Leur hauteur opérationnelle est-elle d'un maximum de 100 cm? * Veuillez prendre note que certaines poubelles à l'épreuve des ours peuvent être difficiles à ouvrir. Dans certains cas, la sécurité prime sur l'accessibilité.			
Si les poubelles sont placées sur des plateformes surélevées, sont-elles facilement accessibles, c'est-à-dire ont-elles un seuil ou un rebord d'un maximum de 1,3 cm et une dénivellation maximale de 1 pour 12?			
Y a-t-il un accès dégagé d'au moins 120 cm de large autour des barbecues sur socle? La surface de cuisson est-elle située entre 75 cm et 90 cm de haut? Le dégagement pour les genoux est-il d'au moins 68 cm de haut?			
Les sentiers accessibles reliant les emplacements de camping aux stationnements, aux toilettes et aux autres commodités accessibles ont-ils une dénivellation maximale de 1 pour 20 et au moins 150 cm de large? Leur surface est-elle ferme et de niveau?			
Les emplacements de camping accessibles sont-ils situés dans un rayon de 45 m des toilettes ou douches accessibles?			

Emplacements avec services (véhicules récréatifs)

Oui

Non

s.o.

Les emplacements de camping accessibles sont-ils situés dans un rayon de 60 m des autres commodités, comme la buanderie?			
Y a-t-il des zones couvertes ou ombragées près des terrains de camping?			
Les emplacements de camping sont-ils équipés d'une table de pique-nique? Si oui, consultez la section « Aires de pique-nique ».			

Chalets et yourtes

Oui

Non

s.o.

Les sentiers accessibles reliant les chalets aux stationnements, aux toilettes et aux autres commodités accessibles sont-ils continus et sans obstacles? Ont-ils une dénivellation maximale de 1 pour 20?			
La surface utilisable comprend-elle un dégagement d'au moins 92 cm entre les éléments fixes, comme les chalets, foyers, tables de pique-nique et barbecues?			
Les extrémités des emplacements sont-elles bien indiquées, à l'aide d'une texture ou couleur contrastante? * La végétation et les broussailles peuvent constituer un changement de texture ou couleur adéquat.			
Les portes ont-elles toutes une largeur d'au moins 80 cm lorsqu'elles sont ouvertes? Leur seuil est-il d'un maximum de 1,3 cm de haut?			
Les portes sont-elles toutes munies d'une poignée à levier, d'une poignée avec plaque à tirer et plaque à pousser, ou d'un ouvre-porte automatique situé à une hauteur entre 80 cm et 120 cm du sol?			
Le verrou de la porte principale est-il utilisable sans pression?			
La zone intérieure des portes a-t-elle une surface de 150 cm sur 150 cm? Est-elle dégagée et de niveau?			
La zone extérieure des portes a-t-elle une surface de 120 cm sur 120 cm? Est-elle dégagée et de niveau?			
Les prises de courant sont-elles situées entre 45 cm et 55 cm du plancher?			
Les interrupteurs et les thermostats sont-ils situés à un maximum de 137 cm du plancher et utilisables sans pression?			
Les chalets sont-ils équipés de lits surélevés de sorte à faciliter le transfert au coucher et au lever?			
Les cuisines sont-elles conformes au paragraphe 3.8.3.19 (4) du Règlement d'application du code du bâtiment portant sur la conception sans obstacles du Nouveau-Brunswick?			

Chalets et yourtes cont.

Oui

Non

s.o.

Les toilettes sont-elles conformes à l'article 3.8.3.11 du Règlement d'application du code du bâtiment portant sur la conception sans obstacles du Nouveau-Brunswick?			
Y a-t-il des zones couvertes ou ombragées près des emplacements?			
Les emplacements sont-ils équipés d'une table de pique-nique? Si oui, consultez la section « Aires de pique-nique ».			

Aires de pique-nique

Oui

Non

s.o.

Dans les aires ombragées du parc, est-ce que 10 % des tables de pique-nique, et jamais moins de 2, sont accessibles en fauteuil roulant?			
Les aires de pique-nique sont-elles accessibles par des sentiers d'au moins 150 cm de large faits d'une surface accessible (p. ex. asphalte, béton ou poussière de pierre)? Sont-ils de niveau, bien drainés et exempts de débris? Ont-ils une dénivellation maximale de 1 pour 20?			
Les tables de pique-nique sont-elles installées sur une surface accessible? Y a-t-il un accès dégagé d'au moins 200 cm tout autour?			
Les tables de pique-nique ont-elles un accès dégagé de 76 cm de large? Le dessus de table dépasse-t-il d'au moins 48 cm et est-il à une hauteur d'au moins 68 cm du sol? Le dégagement pour les genoux est-il d'au moins 48 cm de profond?			
Y a-t-il des tables de pique-nique accessibles dans des aires couvertes ou ombragées?			
Y a-t-il un accès dégagé d'au moins 120 cm de large autour des barbecues sur socle? La surface de cuisson est-elle située entre 75 cm et 90 cm de haut? Le dégagement pour les genoux est-il d'au moins 68 cm de haut?			
Y a-t-il un accès dégagé d'au moins 120 cm de large autour des poubelles? Leur hauteur opérationnelle est-elle d'un maximum de 100 cm? * Veuillez prendre note que certaines poubelles à l'épreuve des ours peuvent être difficiles à ouvrir. Dans certains cas, la sécurité prime sur l'accessibilité.			
Si les poubelles sont placées sur des plateformes surélevées, sont-elles facilement accessibles, c'est-à-dire ont-elles un seuil ou un rebord d'un maximum de 1,3 cm et une dénivellation maximale de 1 pour 12?			
S'il y a des éviers communs, le dégagement pour les genoux est-il d'au moins : a) 76 cm de large, b) 73,5 cm de haut à l'avant des éviers, c) 68,5 cm de haut à un point à 20,5 cm de l'avant, et d) à 23 cm de haut d'un point à 28 cm de distance à un point à 43 cm de l'avant?			
Si l'évier est connecté à l'eau chaude, sa tuyauterie est-elle isolée de sorte à prévenir les brûlures?			

Aires de pique-nique cont.

	Oui	Non	s.o.
Les robinets sont-ils utilisables à une main sans devoir serrer fort (levier ou mains libres ou à détection)? Ont-ils au moins 7,5 cm de long?			
S'il y a des fontaines à eau communes, sont-elles situées le long d'une allée sans obstacles? Ont-elles un dégagement au sol d'au moins 80 cm sur 135 cm à l'avant?			
Si les fontaines à eau sont accessibles par l'avant, le dégagement pour les genoux est-il d'au moins : 76 cm de large, 73,5 cm de haut à l'avant des fontaines, et à 23 cm de haut d'un point à 28 cm de distance à un point à 43 cm de l'avant?			
Le jet des fontaines à eau est-il situé près de l'avant des fontaines, à une hauteur entre 75 cm et 91,5 cm du sol? Dirige-t-il l'eau selon une trajectoire presque parallèle à l'avant des fontaines, à une hauteur d'au moins 10 cm? Est-il muni de contrôles automatiques ou situés à l'avant ou sur les deux côtés des fontaines?			
Les contrôles des fontaines à eau sont-ils situés à une hauteur entre 40 cm et 120 cm du sol? Sont-ils utilisables à une main (le poing fermé), sans devoir serrer fort, pincer les doigts ni tourner le poignet?			

Pavillons d'information, restaurants, cantines, stands et amphithéâtres



Si vous aimeriez qu'un employé de Para NB procède à une évaluation complète de l'accessibilité de certaines des installations du parc, communiquez avec les bureaux de Capacité NB, au 1-866-462-9555.

	Oui	Non	s.o.
EXTÉRIEUR DES INSTALLATIONS			
Les allées ont-elles une largeur d'au moins 110 cm ou, si elles se trouvent près d'un bateau de trottoir, d'au moins 120 cm?			
Une allée de niveau relie-t-elle le stationnement et l'entrée accessible?			
Tous les trottoirs le long de l'allée sont-ils munis de bateaux?			
L'allée menant à la rampe ou à la porte est-elle accessible et sans obstacles (p. ex. marches, dénivellation marquée, côte, nids-de-poule, neige, glace ou poubelles)?			
La surface de l'allée est-elle ferme, antidérapante, continue et bien éclairée?			
Y a-t-il une aire de débarquement de niveau pour les personnes utilisant le transport en commun (elle permet aux autres véhicules de circuler pendant l'embarquement et le débarquement)?			

ENTRÉE DES INSTALLATIONS

L'entrée principale est-elle accessible à partir d'une allée de niveau ou d'une rampe avec une pente maximale de 1 pour 12 et une longueur maximale de 9 m?

La rampe située dans l'allée sans obstacles a-t-elle une largeur d'au moins 106,7 cm d'une main courante à l'autre?

La porte d'entrée a-t-elle une largeur d'au moins 106,7 cm lorsqu'elle est ouverte?

Y a-t-il une surface dégagée, ferme et de niveau de 150 cm sur 150 cm au bas et au sommet de la rampe et devant l'entrée? Les tapis d'entrée sont-ils bien fixés?

Le seuil ou rebord de la porte a-t-il une hauteur maximale de 13 mm?

Les portes de l'entrée accessible s'ouvrent-elles d'une faible pression (ouvre-porte automatique, poignée à levier ou poignée avec plaque à tirer et plaque à pousser)?

DÉPLACEMENTS DANS LES INSTALLATIONS

Des passages dégagés d'une largeur d'au moins 106,7 cm mènent-ils à toutes les zones des installations, y compris les couloirs?

Les portes intérieures ont-elles une largeur d'au moins 106,7 cm lorsqu'elles sont ouvertes?

Une personne en fauteuil roulant ou triporteur peut-elle accéder à toutes les zones et commodités (p. ex. restaurants, piscine, salles de réunion, aires d'activité ou étages)?

Toutes les portes intérieures s'ouvrent-elles d'une faible pression ou à l'aide d'un ouvre-porte automatique, d'une poignée à levier ou d'une poignée avec plaque à tirer et plaque à pousser?

TOILETTES

Veuillez consulter [la Liste de vérification de l'accessibilité des installations de Para NB – Sport et loisirs](#)

Veuillez consulter [la Liste de vérification de l'accessibilité des terrains de jeu de Para NB – Sport et loisirs](#)



Références

- City of Toronto Accessibility Design Guidelines. (n.d.)
- Design Guidelines for Accessible Outdoor Recreation Facilities: Canadian Heritage Parks Canada. (2019)
- Malibu Parks Public Access Enhancement Plan: Park and Trail Accessibility Design Guidelines
- NB Barrier-Free Building Design Code. (2011)
- Para NB Sport & Recreation Playground Accessibility Checklist. (2013)
- Report on Accessible Parks and Trails in British Columbia: Accessible Parks and Trails Assessment Toolkit Appendices A-E. (n.d.)



Para NB | C/O Ability NB / Capacité N.-B.

440, chemin Wilsey, bureau 102 | Fredericton (N.-B.) E3B 7G5

Téléphone : 506 462-9555 ou 1 888 462-9555 | Télécopieur : 506 468-9134 | info@paranb.ca | www.paranb.ca